

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mardi 1^{ER} Mars 2022

A la Salle des Fêtes de Saint Germain Les Belles
les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 21 Février 2022.

○ **Présents** :

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents** :

- Madame Stéphanie GENESTE était absente excusée,
- Monsieur Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Alain MARTHON.

○ **Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline LHOMME-LEOMENT

■ **DÉLIBÉRATION N°2022-018 FIXANT LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE CHABANAS A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022.**

Monsieur Le Président rappelle que les travaux de réhabilitation de la salle de Chabanas viennent de s'achever et que celle-ci va être prochainement remise en service.

Il précise que cette salle est louée régulièrement à des particuliers pour des manifestations d'ordre privé.

Il propose donc au Conseil Communautaire de fixer les tarifs de location de la salle d'animation du camping de Chabanas de la manière suivante :



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220301-2022-018-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

	PRIX HT	TVA à 20 %	PRIX TTC
Tarif pour les Personnes physiques et Personnes Morales résidant sur le territoire de la Communauté de Communes BRIANCE SUD HAUTE VIENNE.	208.33 €	41.67 €	250.00 €
Tarif pour les personnes physiques ou morales qui ne résident pas sur le territoire de Briance Sud Haute-Vienne	258.33 €	51.67 €	310.00 €
Caution en cas de dégâts	166.66 €	33.34 €	200.00 €
Caution pour ménage non réalisé	54.16 €	10.84 €	65.00 €
Prêt de la salle à titre gratuit pour les associations du territoire 1 fois par an			

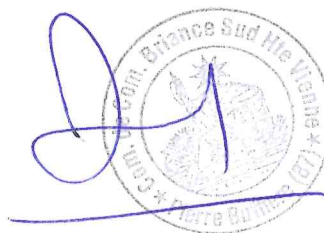
Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** ces propositions,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à appliquer la grille tarifaire présentée ci-dessus à compter du 1^{er} Mars 2022.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 1^{ER} MARS 2022

Le Président : Marc DITLECADET

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	20
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220301-2022-018-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022